



Appel à projet

Création artistique pour
le sentier de la
Salamandre (Vierzon)



Juin 2022

Contexte

L'Office National des Forêts est gestionnaire de la forêt domaniale de Vierzon, un massif de 5300ha. Dans cet écrin se niche l'Espace Naturel Sensible de la Salamandre, dimensionné pour amener tous les publics à découvrir les trésors dont recèle le site.

Fort d'un partenariat de plus de 10 ans avec le Conseil Départemental du Cher, l'ONF organise tous les ans des spectacles de plein air à destination du grand public. Balades contées (Corinne Duchêne) puis déambulation théâtrale (compagnie Puzzle Centre) ont attirés plusieurs milliers de visiteurs.

L'ONF souhaite que ces animations soient renouvelées régulièrement. **Pour les étés 2023, 2024 et 2025 nous recherchons une nouvelle prestation qui pourra prendre des formes diverses, en s'appuyant sur cet incroyable cadre qu'offre la forêt.**

L'ONF

L'office national des forêts est un établissement public chargé de la gestion des forêts publiques. Avec près de 11 millions d'hectares de forêts publiques dont 4,6 Mha en France métropolitaine elle est le premier gestionnaire d'espaces naturels de France. Valoriser, gérer durablement et préserver les forêts sont les maîtres mots de ses missions. L'ONF gère à la fois les forêts des collectivités tel que les communes, départements, régions mais aussi les forêts de l'Etat, dites forêts domaniales.

Le site

S'étendant sur 5.300 hectares, la forêt domaniale de Vierzon possède de belles chênaies pédonculées (cousins du Chêne sessile, duquel il se différencie par la tige qui relie le gland au rameau).

A l'ère de l'industrialisation, des abattages massifs ont été réalisés pour alimenter les forges. Il en résulte la présence de clairières, utilisées par la suite comme pâtures. Ce fut le cas à l'endroit même où se trouve le sentier de la Salamandre, où il aura fallu plus d'un siècle pour que la forêt recolonise cet espace.

Ce sentier d'une longueur de 2.3 km aller/retour, accessible à tous les publics (label tourisme handicap) permet de traverser des ambiances forestières variées, jusqu'à une vaste mare forestière. Il est jalonné d'ateliers d'information et de découverte du milieu forestier.



Le sentier de la Salamandre a été labellisé « Espace Naturel Sensible » (ENS) par le conseil départemental du Cher (18). Il fait partie d'un groupe de 17 sites sélectionnés dans le département pour ses particularités environnementales, floristiques ou faunistiques.

Localisation du site

Espace Naturel Sensible de la salamandre. Forêt domaniale de Vierzon, intersection D29/D926.
Latitude : 47.253136, longitude : 2.113473

Le projet

Chaque année, le Conseil Général du Cher et l'ONF financent et organisent des animations gratuites pour le public. Chaque été, 5 dates sont proposées au grand public et 2 au public porteur de handicap (tout handicap) pour venir découvrir la forêt autrement, à travers une vision artistique.

De 2011 à 2019, le public a découvert des balades contées nocturnes avec la conteuse Corinne DUCHENE. Depuis 2020, la Compagnie de Théâtre Puzzle Centre propose une déambulation théâtrale poétique à travers l'ENS.

Il s'agit à présent de renouveler cette offre et de proposer une nouvelle création pour les années 2023, 2024 et 2025.



Cahier des charges

Il est demandé aux candidats de proposer une création artistique d'1h30 maximum sur le thème de la forêt (arbres, lien homme-nature, biodiversité etc.) à travers les médias de leur choix (musique, danse, chant, théâtre, cirque etc.)

Les 5 représentations pour le grand public - vendredi ou samedi à la tombée de la nuit - seront échelonnées de juin 2023 à juillet 2023 et les 2 pour le public porteur de handicap en journée - en semaine - sur la même période.

Un technicien de l'ONF sera présent à chaque soirée et présentera en introduction d'une quinzaine de minutes la forêt et ses enjeux.

La création devra s'adresser au grand public et aura lieu en plein air, au cœur de la forêt, sur le sentier de la Salamandre. La création devra être adaptée pour les publics porteurs de handicap, notamment

en termes d'accessibilité.

En cas d'intempérie ou de force majeure, l'ONF se garde le droit, en concertation avec le porteur de projet, de reprogrammer ou d'annuler la représentation.

Sur place, bien que le sentier propose 3 tables-bancs à proximité de la grande mare, il n'y aura pas de chaises ou de gradins. C'est pourquoi la déambulation reste la meilleure option. Le site ne dispose pas d'accès à l'eau potable, de branchement électrique ou de lieu de stockage.

Si le spectacle nécessite une installation, elle ne devra pas impacter le milieu environnant et sera exposée au risque de dégradation si elle reste sur place entre chaque date.

Les feux sont interdits.

Le volume sonore devra être raisonnable de façon à ne pas perturber la faune alentour.

Le spectacle sera gratuit.

Candidats autorisés à participer

Compagnies, associations, entreprises, intermittents (chant, danse, théâtre, musique, cirque etc.) professionnels ou amateurs, du bassin de Vierzon (50km maximum) sensibles aux questions environnementales et à la préservation des milieux naturels.

Critères de sélection

- Sujet de la création autour de la forêt et du milieu naturel local – 1 point
- Originalité de la prestation – 1 point
- Structure locale (50km maximum de Vierzon) – 1 point
- Accessible à tous les publics – 1 point
- Prise en compte de l'impact sur le milieu naturel – 1 point
- Sécurité de la création (dangerosité des arbres, fragilité du milieu) – 1 point
- Faisabilité technique et artistique du projet – 1 point
- Projet financier viable – 1 point.

Notification des résultats

Les candidats seront avertis de la suite de leur candidature à l'issue de la tenue de la commission de sélection. Les candidats pré-sélectionnés seront conviés à un entretien entre le 25/09/2022 et le 29/09/2022.

A l'issue de cet entretien, les candidats seront informés le 20/09/2022 du résultat définitif de leur candidature.

Promotion du spectacle

La proposition devra intégrer la création d'une affiche pour diffusion et promotion. Elle inclura le logo de l'ONF, de l'ENS, du CD18 et des éventuels partenaires. Elle devra préciser le lieu, les horaires et le contact pour la réservation (ONF).

Une promotion sera réalisée par l'ONF, via la presse, les réseaux sociaux, les agendas office de tourisme etc. Si le porteur de projet réalise en plus une communication par ses propres moyens, elle devra inclure les logos de l'ONF, du Conseil Départemental du Cher, des ENS du Cher et celui du sentier de la Salamandre.

Budget alloué

7000€ TTC/an pour une durée de 3 ans, soit 21 000€ TTC au total.

Allocation des sommes versées

Le budget sera géré entièrement par le porteur de projet. Il doit couvrir l'intégralité des dépenses dédiés au projet à savoir : conception/création, réalisation, fourniture et mise en place de la création, logistique et transport des artistes ainsi que des décors/costumes jusqu'au site de l'ENS de la Salamandre, la restauration et les hébergements si besoin des artistes, ainsi que la création de l'affiche du spectacle.

Modalités de paiement

A la suite des résultats, le candidat se verra verser le paiement de la prestation comme suit :

- Paiement de 40% du montant (2 800€ TTC) à l'attribution du projet après envoi de la facture correspondante par le porteur du projet. A cet effet, un bon de commande émis par l'ONF sera fourni au candidat retenu qui déposera ses factures sur la plateforme Chorus Pro (plateforme en ligne mise à disposition gratuitement par l'Etat).
- Le 2ème versement des 60% sera effectué après facturation du montant restant (4 200€ TTC) selon les mêmes modalités.

Ces versements seront effectués en 2023, 2024 et 2025, chaque année, selon le même mode opératoire.

Tout retard de production de la création pourra faire l'objet de pénalités qui se présenteront sous forme d'une minoration voire d'une annulation du second versement le cas échéant.

Droits à l'image et propriété intellectuelle

En s'inscrivant, le candidat ou l'équipe candidate accepte que son image et sa création soient médiatisés dans la presse et/ou dans différents lieux et entreprises, ainsi que par le biais de publication(s). Le candidat rédigera un courrier signé attestant de ce point. Le projet proposé par les candidats doit être un projet original libre de tous droits de propriété intellectuelle reconnue à un tiers. L'ONF décline toute responsabilité à ce sujet. De ce fait, le ou les candidats devront vérifier ce fait attentivement. Tout manquement relatif à cet aspect pourra faire l'objet d'une disqualification. Par ailleurs, l'ONF se réserve la faculté de suspendre toute publication ou toute exposition des projets qui contreviendraient aux dispositions régissant la propriété intellectuelle.

Dossier à transmettre

Chaque candidat devra renvoyer un dossier numérique constitué de :

- A) La fiche de candidature dûment remplie (annexe 1).
- B) Justificatif de SIRET ou d'une attestation de cotisation à l'AGESSA pour les artistes.
- C) Un extrait Kbis de moins de 3 mois ou déclaration en préfecture pour les associations de loi 1901.
- D) La fiche projet (annexe 2).
- E) Un planning de création (incluant les dates de représentation, et au minimum deux échanges avec l'ONF en amont sur le projet)
- F) Une présentation du parcours de chaque candidat ou tiers intervenant sur le projet (CV, expériences, diplômes, cursus, expositions pour les artistes et/ou résidence) accompagné de visuel de réalisations.
- G) Un budget du projet comprenant les frais de création, de réalisation, hébergement (le cas échéant), restauration (le cas échéant), coûts du matériel, de promotion (création affiche), frais

divers etc. Si la somme dépasse le montant du présent cahier des charges, des demandes complémentaires de financement pourront être menées par l'ONF ou le candidat.

- H) Un courrier attestant que le projet est libre de droit et que son image peut être médiatisée.
- I) Le logo ou les logos du porteur de projet pour la promotion de la création.

L'objet du courrier électronique portera le même nom que le document PDF.

Tous les fichiers seront en format PDF.

Chaque dossier devra être lisible et rédigé en français.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé.

Le projet doit être transmis à l'ONF à l'adresse « candidatures-bourges.coa@onf.fr » par voie électronique au plus tard le **12/09/2022 à midi**, sous le format PDF intitulé :

« NOMSTRUCTURE_spectacleSalamandre2023 ».

Recommandation

Une prise de contact préalable avec l'ONF (aurelie.bouvet@onf.fr) est recommandée.

Les dossiers sont examinés par les gestionnaires locaux de l'ONF (Responsable Service forêt, responsable du pôle accueil du public et environnement, responsable de l'unité territoriale de Vierzon, technicien forestier territorial en charge des animations sur le sentier).

Calendrier

Phase 1 : 12/09/2022 – Date limite des dépôts de candidature

Phase 2 : 15/09/2022 – Commission d'appel à projet

Phase 3 : à partir du 19/09/2022 – Entretiens avec les candidats pré-sélectionnés

Phase 4 : à compter du 15/05/2023 – Début de la campagne de communication

Phase 5 : du 01/06/2023 au 15/07/2023 – Représentations du spectacle

Contacts

Aurélie BOUVET – ONF – aurelie.bouvet@onf.fr ; 06 22 40 71 30

Marjorie GUILLON – ONF – marjorie.guillon@onf.fr ; 06 10 63 80 83

ANNEXE 1

Fiche candidature (1 fiche par projet)

Nom du dossier : NOMSTRUCTURE_spectacleSalamandre2023

Renseignements administratifs :

Nom du porteur de projet ou de la structure (dans le cas de regroupement, donner le nom de la personne qui présente le projet) / raison sociale :

N° de SIRET (Joindre une copie de l'extrait Kbis de moins de 3 mois) :

Adresse :

Email :

Tel :

Nom du représentant légal (tel que désigné dans le Kbis) :

Adresse (si différente de la précédente) :

Autres personnes rattachées au projet (le cas échéant) :

Nom – Prénom :

Fonction :

Email :

Tel :

En cas de candidatures présentées par plusieurs personnes morales différentes, chaque personne morale devra fournir la présente page .

ANNEXE 2

Fiche projet

Note d'intention (précisez notamment votre démarche, son originalité, la mise en scène projetée ...) :
Vos motivations pour ce projet, ce site (votre intérêt pour ce projet) :



Office National des Forêts

Agence Berry-Bourbonnais
6, place de la Pyrotechnie
CS 90141
18021 BOURGES